



COMMUNE DE SAINT QUENTIN LAMOTTE CROIX AU BAILLY

ARRETE MUNICIPAL

N°2016-02

Le Maire de la COMMUNE DE SAINT QUENTIN LAMOTTE CROIX AU BAILLY

- Vu le code de l'urbanisme et notamment son article R 153-18

- Vu la délibération du conseil municipal du 23 juin 2015 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ainsi que le périmètre de protection des Risques Littoraux liés au recul de la falaise vive et aux glissements des formations de versant

-Vu le plan annexé

ARRETE

ARTICLE 1 - Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Quentin Lamotte Croix Au Bailly est mis à jour à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 – La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la mairie et à la Préfecture d'Amiens.

ARTICLE 3 – Le présent arrêté sera affiché en Mairie

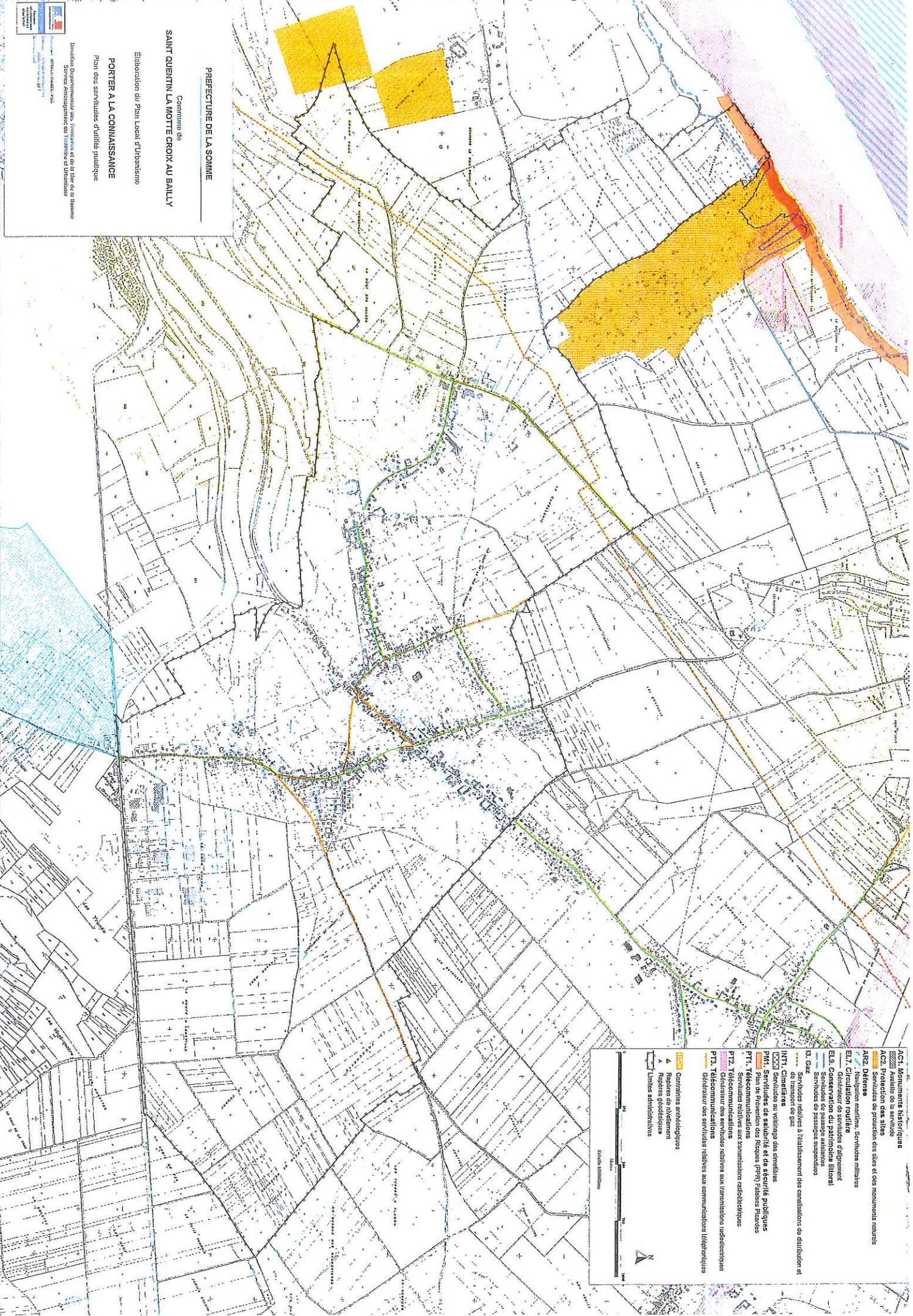
ARTICLE 4 - Une copie du présent arrêté de mise à jour est par ailleurs adressée à Monsieur le Préfet de la Somme.

Fait à Saint Quentin Lamotte, le 23 février 2016



Le Maire

Raynald BOULENGER



PRÉFECTURE DE LA SOMME
 Commune de
SAINT-QUENTIN LA MOTTE-CROIX-AU-BAILLY
 Elaboration du Plan Local d'Urbanisme
PORTER A LA COMMISSAISON
 Plan des services d'utilité publique

Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement
 Service d'Urbanisme et d'Équipement
 02 32 76 00 00
 www.somme.fr
 10/11/2010

IC1. Monuments historiques
 A22 Aériels de la commune
AC2. Protection des sites
 A23 Services de protection des sites et des monuments naturels
AR2. Défense
 A24 Navigation maritime. Services militaires
EL1. Circulation routière
 A25 Circulation routière adjointe
EL3. Concession de parking
 A26 Concession de parking
 A27 Services de parking existants
 A28 Services de parking suspendus
D. Gaz
 A29 Services relatifs à l'établissement des conditions de distribution et
 A30 Services de gaz
NT1. Circulaires
 A31 Services au voisinage des chemises
PM1. Services de sécurité et de sécurité publique
 A32 Plan de Prévention des Risques (PPR) Falaises Fluviales
PT1. Télécommunications
 A33 Services relatifs aux transmissions radiodiffusées
PT2. Télécommunications
 A34 Générateur des services relatifs aux transmissions radiodiffusées
PT3. Télécommunications
 A35 Services relatifs aux services relatifs aux communications téléphoniques

C101 Concessions archéologiques
 A Repères de nivellement
 A Repères géodésiques
 A Limites administratives

0 20 40 60 80 100 Mètres
 Echelle graphique
 N